Envoyé en préfecture le 03/06/2025
Reçu en préfecture le 03/06/2025
Publié le
ID : 001-210100780-20250428-DE_015_2025-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX
Délibération n° 15-2025

Nombres de conseillers :	**18**	L'an deux mille vingt-cinq,
En exercice :	**18**	Le 28 avril 2025
Présents :	**10**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué
Votants :	**Voir tableau**	est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2025

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Patricia ALTHERR — Jean-Pierre SZWED – Brigitte FLEURY - Yoann FURNON - Françoise SUDAN – Martial MEDA — Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA - Marie-Julie SENEZE

Absents ayant donné procuration : Jocelyne BLAZER donne pouvoir à M. Martial MEDA - Sandrine SHAW donne pouvoir à Mme Patricia ALTHERR - Xavier MAIRE donne pouvoir à M. Michel PETER - Nolwenn SUDAN donne pouvoir à Mme Françoise SUDAN - Mme Cyrielle CHAMOT donne pouvoir à Mme CAJARAVILLE ORTIGUEIRA

Absents : Corentin RINALDI - Cédric HERNALSTEENS - Nicolas JAN

Objet : Attribution - détermination du montant des subventions aux associations 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subventions présentées par les diverses associations,

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que les élus ayant un lien avec une association ne peuvent pas prendre part au débat, ni au vote pour leur association.

Mme le Maire précise que la commission Associations Sports Evénements s'est réunie le 19 mars 2025 pour examiner les demandes de subventions des associations et faire une proposition des montants à allouer pour l'année 2025.

Lors de l'élaboration du Budget Primitif qui a été voté le 27 mars 2025, une somme de 35 000 € a été affectée pour les associations ayant formulé des demandes de subventions.

Mme le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur la proposition de répartition des subventions 2025, établie par la Commission Associations Sports Evénements, selon le tableau présenté ci-dessous.

Il est précisé que les élus ci-dessous ne participent ni au débat, ni au vote pour les associations dans lesquelles ils sont impliqués (membres ou lien familial) :
- M. Michel PETER, membre de l'association La Campanella
- M. Martial MEDA, M. Jean-Pierre SZWED, membres de l'association Challex Festiv'Halles
- Mme Patricia ALTHERR, membre de l'association « Les Ornithos »
- Mmes Fleury et SUDAN, membres de l'association « Poivre et Sel »
- Mme Aline HOFER FAVRE, membre de l'association « Société de chasse »
- M. Martial MEDA, membre de l'association « Union Sportive de Challex »
- M. Jean-Pierre SZWED, membre de l'association « AAPPMA Thoiry »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer les subventions communales au titre de l'année 2025, conformément au tableau présenté ci-dessous.
- D'attribuer la subvention d'un montant de 7 000 € à la société de chasse, sous réserve de la réalisation effective du projet de construction d'un hangar. Dans le cas où ledit projet ne serait pas mené à bien, la subvention ne sera pas versée.

Envoyé en préfecture le 03/06/2025
Reçu en préfecture le 03/06/2025
Publié le
ID : 001-210100780-20250428-DE_015_2025-DE

- Dit que le montant des subventions est prévu au budget 2025.
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant aux dossiers de subventions.
- D'autoriser Mme le maire à engager les opérations de mandatement auprès des associations.
- Précise que les Conseillers Municipaux membres des associations mentionnées ci-dessous et/ou ayant un lien familial, n'ont pas pris part au vote des subventions accordées à celles-ci.

ASSOCIATIONS CHALLAISIENNES	**27 650 €**	**POUR**	**CONTRE**	**NE PREND PAS PART AUX VOTES**
Amicale des pompiers	150 €	15		
Association Gymnastique de Challex	600 €	15		
La Campanella	1 000 €	14		1
Challex Festiv'halles	800 €	13		2
Les Ch'amis	500 €	15		
Les Chroniques d'Algaroth	150 €	15		
Intersociété	3 000 €	15		
La Lyre	8 000 €	15		
Cie Les Petites Scènes	300 €	15		
Les Ornithos	1 500 €	14		1
L'Ost Fenris Ulfar	150 €	15		
Poivre et Sel	500 €	13		2
Point Virgule	1 000 €	15		
Société de chasse	7 000 €	14		1
Union Sportive de Challex	2 500 €	14		1
Vogue	500 €	15		
EN RÉSERVE	**5 450 €**			
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	**1 900 €**			
AAPPMA Thoiry	200 €	14		1
Amicale hôpital de Gex	100 €	15		
Avenir gessien gymnastique	230 €	15		
CFA Vulbens	50 €	15		
Ecole Art et musique Nantua	30 €	15		
Equipe d'entraide de St-Genis Pouilly	100 €	15		
France ADOT	100 €	15		
Jeunes sapeurs-pompiers de Collonges	100 €	15		
Pays de Gex natation	30 €	15		
PEP de l'Ain	100 €	15		
Resto du cœur	500 €	15		
US Pays de Gex Rugby	60 €	15		
Verger Tiocan de Peron	300 €	15		
TOTAL GÉNÉRAL	**35 000 €**			

Pour extrait conforme,

Fait à Challex, le 28 avril 2025

Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE CHALLEX * DÉPARTEMENT DE L'AIN *

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et affichée le : 06 MAI 2025